

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : **5 septembre 2025**

Nombre de présents : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de votants : **21 dont 4 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de ROCHESERVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU - Joël OIRY – Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD - Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER-MACOIN - MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU - Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN ((absent pour les délibérations 66.09.25 et 67.09.25).

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine FAUCHARD a donné pouvoir à Mme Iraceme GONCALVES - Mme Marie-Andrée LARDIÈRE a donné pouvoir à Mme Mélanie CHOBLET - M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à Mme Valérie TARDY – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN.

#### ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Franck CORNEVIN comme secrétaire de séance.

#### DELIBERATION N°73.09.25

#### OBJET : SYDEV APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024

*M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint, en charge de la voirie et des réseaux, donne présentation du rapport d'exploitation 2024 réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le rapport d'exploitation 2024 du SYDEV,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

➤ PREND ACTE de la présentation du rapport d'exploitation de l'éclairage public pour l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 16 septembre 2025

Le secrétaire de séance



Franck CORNEVIN

Le Maire

Bernard DABRETEAU



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*